au point de vue religieux, car il est tout à fait déraisonnable et impie, mais qui dénote un manque absolu d'éducation; 3º par le serment fait sans motifs graves: on ne doit prendre Dieu à témoin d'une affirmation que si elle est vraie, d'une promesse que si elle a un objet licite, et que s'il existe, dans l'un et l'autre cas, un motif suffisant d'avoir recours à l'invocation du nom de Dieu; 4º par les pratiques superstitieuses, qui consistent soit à invoquer des êtres surnaturels mauvais et révoltés contre Dieu, soit à avoir recours à des pratiques vaines pour obtenir certains effets surnaturels, comme de guérir d'une maladie ou de connaître l'avenir.

Les plus grands esprits ont donné l'exemple du respect pour le nom de Dieu. Newton ne le prononçait jamais sans se découvrir, et Buffon écrivait dans les Époques de la nature : « Je suis affligé toutes les fois que l'on abuse de ce grand, de ce saint nom de Dieu... Plus j'ai pénétré dans le sein de la nature, plus j'ai admiré et profondément respecté son auteur. »

En 1851, Lamartine écrivait en tête du Pays : « Toute civilisation qui ne vient pas de l'idée de Dieu est fausse ; toute civilisation qui n'aboutit pas à l'idée de Dieu est courte; toute civilisation qui n'est pas pénétrée de l'idée de Dieu est froide et vide. La dernière expression d'une civilisation parfaite, c'est Dieu mieux vu, mieux adoré, mieux servi par les hommes. La prière est le dernier mot et le dernier acte de toute civilisation vraie. »

Tous nos devoirs peuvent être considérés comme des devoirs religieux. - Tous nos devoirs, ceux de la morale individuelle et sociale aussi bien que ceux de la morale religieuse, peuvent être considérés comme des devoirs religieux, si on se reporte à leur principe, qui est la loi éternelle.

« Quand nous vivons honnêtement, quand nous respectons la personne d'autrui et que nous aimons notre prochain, nous faisons la volonté de Dieu. L'action morale est en même temps une action pieuse, lorsqu'elle est faite non seulement par devoir, mais par amour pour le Créateur. Celui qui aime Dieu puise dans ce sentiment une force particulière pour résister aux mauvais désirs, comme un bon fils qui s'abstient de mal faire, non seulement parce que c'est mal, mais parce qu'il ne veut pas désobéir au père qu'il aime. Le sentiment religieux, comme la piété filiale, a une influence efficace et salutaire dans la vie morale : il est un obstacle pour le vice et une garantie pour la vertu. Il faut donc aimer Dieu : cela rendra l'accomplissement de nos devoirs plus facile. » (E. DE LA HAUTIÈRE, Morale pratique.)

Il est bon de le remarquer, « c'est dans le christianisme seul que l'on rencontre cette idée et ce sentiment, que le bien peut être fait, que le mal peut être évité par amour pour Dieu. Pratiquer la vertu, faire des sacrifices, vaincre ses passions par amour pour Dieu, ce sont des notions exclusivement chrétiennes et qui ne se rencontrent pas en dehors des régions où brille l'Evangile. Le païen peut mourir pour sa patrie; il peut se sacrifier pour le devoir abstrait, pour l'honneur, il peut se sacrifier par amour pour une créature. Mais se sacrifier pour son Créateur, avoir pour l'auteur de la loi morale cet amour passionné que les êtres semblables à nous peuvent seuls nous inspirer, c'est un trait particulier de la loi chrétienne. » (DE BROGLIE, Morale sans Dieu, 1re partie, ch. II.)

12º LEÇON

RAPPORTS DE LA MORALE ET DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE. TRAVAIL, CAPITAL, PROPRIÉTE

I. - ÉCONOMIE POLITIQUE

Définition. — L'économie politique se définit : la science de la richesse ou des richesses sociales. - Par ce mot richesses, il faut entendre tout ce qui procure à l'homme une satisfaction, tout ce qui lui épargne une peine, tout ce qui répond à un besoin physique, intellectuel ou moral.

On définit encore l'économie politique : la science des lois du travail (GAR-NIER); - la science de l'utile; - la science du ménage social; - la science qui a pour objet les lois de l'utilité applicables au travail de la société (CAUWÈS).

Objet. — L'objet de l'économie politique est la richesse et la détermination des lois générales qui président à sa production, à sa distribution, à sa circulation et à sa consommation. — Son but est d'assurer la prospérité du corps social, en rendant l'aisance aussi générale que possible; elle recherche le bien-être individuel et collectif, au moyen d'une équitable répartition des richesses.

Utilité. — L'objet et le but de l'économie politique montrent l'utilité et même la nécessité de l'étude de cette science. En effet, la société a, comme l'individu, une vie morale et une vie matérielle. De même que la religion et la philosophie fournissent des règles pour diriger son activité libre dans la réalisation du bien moral, de même l'économie politique lui en donne pour diriger cette même activité dans la recherche des biens matériels. Et s'il est nécessaire à l'homme de s'instruire de ses devoirs pour les accomplir dans toutes les circonstances de la vie, il ne lui est pas moins nécessaire de connaître les moyens de subvenir à ses besoins matériels, soit qu'il vive seul, soit qu'il vive en société.

Il lui importe de savoir, par exemple, quelle est la nature de la richesse, à quelles conditions le travail est productif, quelle est l'utilité du capital, de l'épargne; à quelles lois obéissent, dans leurs alternatives de hausse et de baisse, les profits, les salaires, les rentes; quelles sont les causes générales des crises commerciales, des chômages, des grèves, du paupérisme, etc. L'économie politique lui enseigne tout cela. Et comme il est plus facile à celui qui a des idées claires et justes sur ses devoirs d'apprécier les motifs et les mobiles qui le sollicitent, de se soustraire aux préjugés, de résister aux mauvais exemples,

aux sophismes, aux faux systèmes; de même, l'homme qui aura des notions claires et nettes sur la richesse, le travail, la propriété, le capital, l'épargne, sera plus apte à remplir ses devoirs d'homme et de citoyen; il résistera plus facilement à l'entraînement, à l'engouement des entreprises hasardeuses et insensées, aux doctrines subversives qui menacent d'ébranler la société par ses fondements : la famille, l'Etat, la propriété individuelle, la liberté du travail.

Dangers. — Au temps où il était évêque de Pérouse, le futur pape Léon XIII écrivait dans une de ses lettres pastorales : « Les écoles modernes d'économie politique tiennent autant de compte de l'homme que d'une machine. De là, nulle estime de l'homme moral; de là, ce colossal abus de la pauvreté et de la faiblesse. »

Rappelons-nous la définition donnée ci-dessus : L'économie politique est la science de la richesse. La machine, l'homme, sont des forces, des instruments pour la production et pour le développement de la richesse. Dans le dessein providentiel, la richesse est créée pour la subsistance des hommes; les économistes, rétrécissant leur horizon, raisonnent trop souvent comme si les travailleurs, c'est-à-dire une grande partie des hommes, étaient créés en vue de la production de la richesse. On les a vus, par exemple, élever des objections contre l'encyclique du pape sur la condition des ouvriers, en prétendant que la limitation des heures de travail, la restriction du travail des femmes et des enfants, l'élévation des salaires conformément à certains principes de justice, pouvaient porter préjudice aux « intérêts économiques ». En raisonnant ainsi, ils oublient : 1º que les intérêts économiques, sainement entendus, ne sauraient être contraires à l'intérêt social, et que le maintien de certaines injustices est, en revanche, une violation de cet intérêt; 2º que l'homme est un être moral dont la dignité doit être respectée, dont les légitimes besoins doivent être satisfaits, et qu'il est des lors contraire à la justice d'opprimer le travailleur ou de le réduire à des salaires de famine, au nom de prétendus intérêts économiques. Comme le dit précisément Léon XIII au sujet du salaire, il existe, au-dessus des intérêts économiques et antérieurement à ces intérêts, « une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne 1 : » l'économie politique ne doit jamais s'insurger contre cette loi de justice; c'est pourquoi la question des rapports entre l'économie politique et la morale mérite d'être très soigneusement traitée.

II. - RAPPORTS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE AVEC LA MORALE

L'économie politique a pour objet l'utile; la morale a pour objet le bien. Ce sont deux sciences distinctes, mais unies; il ne faut ni les confondre ni les séparer: les confondre, ce serait identifier le bien et l'utile, comme l'ont fait les utilitaires Bentham et Stuart Mill; les séparer, ce serait oublier les rapports étroits qui unissent l'utile et le bien. Le bien ou le devoir est la loi même de l'homme, et l'on conçoit que cette loi renferme la satisfaction de tous ses besoins, qu'il n'y ait pour lui rien de vraiment utile en dehors de cette loi. Si l'économie politique ne veut pas faire fausse route, elle ne doit pas séparer l'utile du bien, mais seulement les distinguer; elle doit être persuadée qu'elle se nuit à ellemême et s'éloigne de son objet, toutes les fois qu'elle s'écarte des règles de la morale.

La morale et l'économie politique demandent également la liberté du travail; la première, au nom de la dignité humaine: la personne est inviolable dans l'exercice légitime de ses facultés; la seconde, au nom de l'intérêt : le travail libre est plus productif que le travail esclave.

Tout ce que la morale ordonne ou condamne au nom du devoir, une économie politique sainement comprise le conseille ou le condamns au nom de l'intérêt. Le travail est la première loi en morale, comme en économie politique; là, il est le premier devoir et la condition de tous les devoirs; ici, le premier intérêt et la condition de tous les intérêts. La prudence, le courage, la tempérance, la justice, la charité, l'esprit d'ordre, de prévoyance, de famille, sont des qualités ou des forces économiques, en même temps que morales. La moralité est liée à un certain degré d'aisance, à la fois comme cause ou condition et comme effet ou conséquence. Il y a donc, en une certaine mesure, action et réaction de la moralité sur la richesse.

D'une part, sans un certain minimum de moralité, la richesse, soit des individus, soit des nations, est impossible, et les peuples les plus aptes à la produire sont les plus honnêtes dans leurs idées et dans leurs mœurs : tant vaut l'homme, tant vaut la terre ou l'industrie. Cette pensée de l'Évangile : « Cherchez avant tout le royaume de Dieu, et vous aurez le reste par surcroît, » est en même temps le meilleur précepte de la morale et la plus sûre règle de l'économie politique. Le devoir, plus encore que l'intérêt, est une source de production, et la seule solution des problèmes sociaux est dans la morale.

D'autre part, la misère a souvent l'injustice ou l'immoralité pour conséquence: c'est pour cela que beaucoup d'économistes, pour moraliser la classe ouvrière, se préoccupent d'abord d'améliorer sa condition matérielle. Affranchir autant que possible, par le travail, l'âme et le corps de l'homme de toutes les tyrannies, de celles de la misère et de celles de l'ignorance; permettre à l'humanité de se perfectionner chaque jour davantage, tel doit être, en dernière analyse, le résultat de l'économie politique.

Enfin l'économie politique, comme la morale, nous montre que l'homme, ici-bas, est récompensé ou puni selon l'usage qu'il fait de sa liberté, et l'on pourrait en intituler ainsi le dernier chapitre : « Ce que le vice coute, et ce que rapporte la vertu. »

Les enseignements de l'économie politique ne sont donc pas opposés, comme on l'a prétendu, à ceux de la morale, à moins qu'il ne s'agisse de l'école utilitaire, qui détruit la moralité en substituant l'intérêt au devoir. La véritable économie politique ne repousse pas la loi du dévouement, du renoncement, du sacrifice; elle sait que l'homme ne doit pas rechercher la richesse pour ellemême, mais comme moyen d'atteindre sa fin et de remplir sa mission sociale.

Quand on examine une question en se plaçant au point de vue de la richesse, de l'intérêt, de l'utile, et que l'on trouve devant soi l'idée du juste et le sentiment du devoir, cela prouve que la question a été mal posée ou mal étudiée, et, en attendant qu'on ait rencontré une solution conforme à la fois aux règles de l'économie politique et aux préceptes de la morale, il n'y a pas à hésiter : le principe moral est le principe suprême ; l'intérêt ou l'utile conseille, le devoir commande et oblige, il doit l'emporter.

¹ Encyclique, p. 40.

Subordination de l'économie politique à la morale. — Lorsque les intérêts économiques paraissent contraires aux exigences de la morale et de la justice sociale, il faut avant tout respecter la morale et la justice. Le P. Liberatore, dans son *Précis d'économie politique*, l'enseigne très formellement au nom de la théologie :

« Toute prescription économique qui n'est pas conforme à la morale n'appartient pas à la science économique, considérée comme science propre à l'homme,

et ne mérite d'être mentionnée que pour être réprouvée.

« L'économie politique n'est pas la science de multiplier la richesse par toute sorte de moyens. Autrement elle comprendrait parmi ses moyens la fraude, le vol, le pillage des peuples vaincus. Or quel serait l'économiste assez audacieux pour soutenir une pareille thèse? Et s'il s'en trouvait un pour l'oser, en soutenant que l'économie politique par elle-même fait abstraction de la morale, qui accepterait une semblable raison?

« De telles conséquences ne sont-elles pas la démonstration même de l'impossibilité de cette prétendue abstraction, et la preuve de la dépendance absolue dans laquelle l'une des deux sciences se trouve réellement par rapport à l'autre, dépendance tellement étroite qu'il ne peut être rien admis dans les enseignements économiques qui ne soit conforme à la justice et à l'honnêteté des mœurs? »

Rapports de l'économie politique et du droit. — L'économie politique et le droit ont un même sujet : l'homme à l'état social; mais l'économie politique étudie les rapports des hommes entre eux au point de vue de l'utile, et le droit les étudie au point de vue du juste. La justice est le fondement du droit, en même temps qu'une des règles de l'économie politique, qui doit respecter l'accord du juste et de l'utile, et ainsi ne pas séparer ce que Dieu a réuni. L'économie politique et le droit se complètent réciproquement : on ne peut être économiste sans connaître les lois civiles, ni législateur sans avoir des notions précises d'économie politique. Il serait aussi dangereux de vouloir faire des lois sans tenir compte des besoins matériels de la société ou de la richesse qui y satisfait, que de chercher à développer la richesse au mépris des règles du juste; le législateur doit s'inspirer des principes économques pour activer les forces productives; l'économiste doit étudier la législation et le droit pour en voir les effets sur l'activité sociale, sortir ainsi du domaine des abstractions et se rendre compte des difficultés pratiques.

L'économie politique et le droit ont donc un fonds commun : ils étudient l'un et l'autre la constitution de la propriété, la transmission des héritages, les contrats, les impôts, les lois relatives à l'industrie et au commerce.

Le droit se modifie graduellement dans ses applications pratiques, au fur et à mesure que se développent et que changent les sociétés; c'est surtout la science économique qui peut indiquer les changements graduels devenus utiles.

La recherche de l'utile est-elle légitime? — Puisque l'utile c'est tout ce qui satisfait un besoin, et que les besoins viennent de la nature, la recherche de l'utile est non seulement légitime, mais elle est, dans une certaine mesure, un devoir. Elle ne devient illégitime que si on en fait la loi suprême de la vie humaine, si on ne la subordonne pas à la fin supérieure de la vie, si elle blesse la justice et empêche l'accomplissement de devoirs plus élevés.

III. - LE TRAVAIL

Trois éléments concourent à la production de la richesse : la nature, le travail et le capital.

La nature fournit à l'homme les éléments premiers : le sol, les matériaux de toute sorte : pierre, bois, houille, métaux;

l'air, l'eau, la lumière, la chaleur; mais, en général, elle ne travaille pas toute seule; il lui faut le concours de l'activité humaine pour la discipliner, la régler, la diriger, la transformer, la soumettre à nos besoins. C'est la raison pour laquelle on a dit que la nature était l'élément passif, dans la production de la richesse, et le travail l'élément actif.

Le travail, au sens général du mot, c'est l'application des forces ou des facultés physiques et intellectuelles à une production quelconque; dans le sens plus restreint de l'économie politique, on doit le définir: une peine prise, d'une façon suivie, en vue d'un résultat productif, c'est-à-dire en vue de satisfaire un besoin; d'où l'on peut tirer cette double conclusion: 1º que le travail, étant une peine, répugne naturellement à l'hommé, paresseux par instinct, et 2º que le travail n'est pas une fin, un but, mais un moyen.

La nature ou, pour parler chrétiennement, la Providence, pour stimuler l'énergie de l'homme, lui a donné des besoins; elle a voulu que celui qui fuit le travail, par crainte de la peine ou de la douleur, y soit ramené par une douleur plus grande, causée par un besoin non satisfait. La faim chasse le paresseux de son lit et le fait sortir de sa maison; la souffrance le rend actif, courageux et prévoyant, le fait redevenir homme.

Le travail n'est pas seulement pour l'humanité une loi imposée par la nécessité et par la nature même des choses: il est encore la condition essentielle de tout développement, de tout progrès physique, intellectuel ou moral. C'est par un travail incessant, accumulé de générations en générations, que l'homme a pu conquérir la matière et se procurer cette part de loisirs sans laquelle eussent été impossibles les découvertes scientifiques, les œuvres purement intellectuelles et artistiques. Sans le travail, l'humanité eût roulé indéfiniment dans un cercle de barbarie et de misère et eût fini par s'éteindre d'inanition.

Le travail est, en outre, essentiellement moralisateur : l'homme qui ne compte que sur son travail pour subvenir à ses besoins, pour élever une famille, prend des habitudes d'ordre, de prévoyance, d'épargne, acquiert à un haut degré le sentiment de la liberté et de la responsabilité, qui constitue le fondement de la dignité humaine.

Travail productif, travail improductif. — Parmi les travaux, il faut distinguer ceux qui augmentent la somme des richesses sociales et ceux qui diminuent cette somme : les uns sont dits travaux productifs, les autres travaux improductifs. Bâtir une maison, construire une route, défricher un terrain, apprendre un métier, etc., c'est travailler utilement, c'est augmenter l'avoir social; mais brûler une maison, gâter des habits, casser des verres, faire des dépenses superflues, sous prétexte de faire gagner les ouvriers, de faire aller le commerce, est une folie; c'est gaspiller en pure perte des efforts qui n'a-

¹ L'homme ne doit jamais être regardé comme une machine à production.

LE TRAVAIL

joutent rien aux richesses de l'humanité et qui auraient pu trouver un emploi utile ailleurs. (C'est le sophisme des paresseux et des libertins.)

Travail physique, travail intellectuel. — Aucun produit n'est créé sans le travail. Toutefois le genre de travail diffère, suivant le produit à obtenir : le manœuvre, l'artisan, l'artiste, l'homme de science, le professeur, le magistrat, le prêtre, l'homme d'État, travaillent tous également, c'est-à-dire appliquent leurs facultés à une fin utile; mais chaque sorte de travail met en œuvre telle ou telle faculté particulièrement. D'où la distinction qu'on a faite des travaux physiques ou musculaires, dans lesquels le corps joue le principal rôle, et des travaux intellectuels, où domine l'esprit. Tantôt ces deux sortes de travaux sont séparées, tantôt elles vont ensemble; ce qu'il est essentiel de remarquer, c'est que tout progrès de la civilisation tend à diminuer le travail physique et à le remplacer par le travail intellectuel.

Sans s'arrêter même à ce sophisme des socialistes, que « l'ouvrier seul produit », — pour eux « l'ouvrier » étant le seul manœuvre, — on peut observer que les travaux intellectuels sont bien plus féconds en résultats durables que les travaux matériels. Quelle différence, par exemple, entre les résultats d'une leçon donnée par un professeur à vingt-cinq ou trente élèves, et quelques coups de marteau frappés par un forgeron! Deux sortes de travaux sont surtout productifs: l'invention ou découverte et l'administration ou direction. Tandis que le travail matériel est borné par le temps et par l'espace, le travail intellectuel semble n'avoir d'autres limites que celles de l'esprit humain. Qui pourra mesurer, par exemple, la valeur productive de la machine à vapeur, du télégraphe, des métiers à tisser, du procédé Bessemer pour la fabrication de l'acier?... du directeur des grandes usines du Creusot, d'Essen, de Seraing?

Les travaux humains sont variés à l'infini, et l'on n'essayera pas d'en donner ici une classification, même sommaire; mais, pour que tous ces travaux ou industries puissent subsister et prospérer, il faut qu'il existe entre eux des relations étroites, qu'ils se prêtent un mutuel secours et se fassent équilibre.

Organisation du travail. — On a vu plus haut que, d'une part, l'homme craint naturellement le travail, et que, d'autre part, il est poussé au travail par la necessité de satisfaire à ses besoins. Il existe une relation exacte entre ces deux éléments : si la force libre qui porte à travailler donne tout son effet, la production atteint son maximum; si elle se ralentit devant la fatigue, la production baisse; si elle s'arrête, la production cesse.

Le but de l'organisation du travail doit être de rechercher les moyens de produire le plus d'utilité possible avec le moins de dépense de force possible.

Dans l'état actuel de la science, il est reconnu que les conditions les plus favorables à la fécondité du travail sont l'association et la division du travail, à la faveur d'une certaine liberté.

Association. — Le travail combiné ou associé réunit les forces d'un grand nombre d'hommes, pour la production d'un même ouvrage. Il existe une multitude de travaux qu'un ou deux hommes seuls ne pourraient faire dans un mois ou même dans une année, et que dix ouvriers ou plus feront en quatre ou cinq jours. Dix rameurs réunis sur une grande barque porteront plus de marchandises avec moins de peine et fourniront une tâche plus longue que dix autres rameurs séparés, sur de petits bateaux. C'est l'application en quelque sorte matérielle du proverbe: « L'union fait la force; » la force collective, qui résulte du travail combiné de dix, vingt, cent ouvriers, est de beaucoup supérieure, pour un très grand nombre de travaux, à la simple addition de ces mêmes forces.

Pour ce qui concerne le droit d'association, voir plus haut, p. 278.

Division du travail, avantages et inconvénients. — La division du travail, c'est la distribution des tâches dans une même œuvre à faire, dans une indus-

trie. S'agit-il, par exemple, de fabriquer une montre? Au lieu de confier ce soin à un seul ouvrier, qui devrait y mettre un temps très long, on distribue entre un certain nombre d'ouvriers les diverses parties de la montre : la boîte, les ressorts, les roues, les aiguilles, la clef, la chaîne. Chaque ouvrier ne fera que la partie de la montre qu'il doit faire; il deviendra adroit dans la fabrication d'un ressort, d'une roue, d'une aiguille; comme il ne fait absolument que cela chaque jour, sa main, son œil s'y forment, s'y habituent; il acquiert de la dextérité et de l'habileté; il fait très vite et très bien.

On affirme ceci : Un ouvrier travaillant seul ne ferait peut-être pas une montre en dix ans, et quelle montre encore! et cent ouvriers travaillant de concert, chacun à une opération différente, en peuvent confectionner une dans un temps équivalent à une journée d'un seul ouvrier. On voit dans cet exemple quelques-uns des avantages de la division du travail.

Elle rend le travail plus fécond. C'est ce qui ressort clairement de cet exemple et de celui, devenu classique, de la manufacture d'aiguilles, donné par Ad. Smith: un ouvrier travaillant seul fabriquerait difficilement, dans une journée, une vingtaine d'épingles, et dix-huit ouvriers, se répartissant les diverses opérations, peuvent en fabriquer 48 000, ce qui fait 2 500 à 3 000 pour chacun.

Elle accroît l'habileté de l'ouvrier, par la répétition constante d'une même tâche. — En concentrant l'action de chacun sur un point unique, elle fait découvrir des procédés, des machines qui facilitent le travail et augmentent la célérité; elle économise le temps qu'on perdrait pour passer d'une opération à une autre, d'un lieu ou d'un outil à un autre; elle permet d'employer chaque ouvrier suivant sa force et ses aptitudes, même les femmes et les enfants.

La production est ainsi rendue avantageuse pour tous : plus lucrative pour le producteur, moins coûteuse pour le consommateur. Une plume d'acier passe par douze mains, et la grosse se vend, à Birmingham, 0 fr. 15.

Pour ce qui est des inconvénients, on a dit que la division du travail, dans l'industrie manufacturière, fait de l'homme une manivelle, une roue, et empêche ainsi tout attrait du travailleur pour son ouvrage; que, par des occupations machinales répétées toute la vie, elle met l'ouvrier qui a ainsi spécialisé ses aptitudes à la merci de son patron, et l'expose à tomber dans la misère. Ces inconvénients de la division du travail n'ont pas l'importance qu'on a voulu leur donner, et sont loin d'en effacer les avantages.

Outre la division du travail dans une même industrie, il y a la division du travail en général, au point de vue des diverses industries. On peut distinguer: l'industrie agricole, les industries extractives, les industries manufacturières, les industries locomotrices ou des transports, les industries commerciales. Il n'y a pas antagonisme, mais solidarité entre ces diverses formes du travail humain. Le contre-coup de la prospérité ou de l'état de souffrance d'une industrie se fait sentir plus ou moins sur toutes les autres, dans la proportion des rapports qui la lient à ces autres industries. Le commerce, par exemple, ouvre des débouchés aux produits de toutes les industries; si le commerce souffre, tout souffre. Qu'une mauvaise récolte survienne, ou une crise commerciale ou industrielle, toute l'économie de la société en est troublée.

Liberté du travail. — Comment peut s'établir la division du travail? Pour ce qui regarde la division du travail dans l'atelier, c'est le patron qui distribue les tâches. Quand il s'agit de la division du travail dans la société, de la répartition des métiers et professions, c'est la loi de l'offre et de la demande qui en décide. Si dans tel métier il y a trop d'individus, leur travail diminue de valeur, un certain nombre quittent le métier. Si dans tel autre métier il y a trop peu de travailleurs, leurs salaires et leurs profits sont par là même très élevés, et cette élévation attire dans le métier un certain nombre de concurrents nouveaux. C'est ce qu'on appelle le jeu de la libre concurrence, fondé sur la liberté du travail.

Les économistes ont longtemps professé pour la liberté du travail une admi-

ration complaisante. Aujourd'hui commencent à se répandre certaines idées d'organisation professionnelle; chaque profession organisée aurait ses tribunaux propres, qui détermineraient les conditions de travail et de salaire au sein de la profession, qui pourraient garantir au public la valeur et le bon aloi des travaux faits par les membres de la profession, et qui empêcheraient les concurrents d'employer, les uns à l'égard des autres, des procédés indélicats ou contraires à la justice; ce serait là non point une suppression, mais une organisation du travail libre, et la substitution d'un certain ordre à ce chaotique désordre qui résulte d'une « liberté illimitée ». L'organisation professionnelle en même temps assurerait à ses membres, par l'institution de caisses de retraite et de secours, des subsistances pour la maladie et la vieillesse; au moment où beaucoup de travailleurs réclament, à cet effet, des caisses d'État, on trouverait, dans un tel correctif apporté à l'absolue « liberté du travail », un remède tout à la fois contre le développement du prolétariat et contre le progrès du socialisme d'État.

IV. - LE CAPITAL

Définition, espèces. — Le capital est une partie des richesses produites, mise en réserve et destinée à la production. On le définit encore : du travail accumulé en vue d'une production ulté-

On distingue parfois trois agents producteurs : la terre, le travail de l'homme, le capital. Que la terre et le travail de l'homme soient des agents producteurs, cela est incontestable. Mais il serait plus précis, pour ce qui concerne le capital, de dire qu'il est un auxiliaire de la production, non, à proprement parler, un acent producteur.

Dès que l'homme a voulu s'assurer des ressources pour le lendemain, il a fait des provisions, il a fabriqué des outils. Ces provisions et ces outils sont les deux formes primitives du capital1. Aux mots outils et provisions, on a substitué ceux de capitaux fixes et de capitaux circulants, termes plus savants, mais qui signifient la même chose que les premiers.

Les capitaux fixes sont ceux qui restent après la production et qui sont susceptibles de donner encore d'autres produits; tels sont : les machines, les outils, les bâtiments, les améliorations des terres, les routes, l'instruction, les talents acquis, etc. 2.

1 Il est bon de remarquer que les âges de l'humanité sont désignés par les outils caractéristiques : âge de la pierre brute, de la pierre polie, du renne, du fer, du bronze; on pourrait appeler notre siècle : siècle de la vapeur et de l'électricité.

2 La question de savoir s'il y a des capitaux incorporels a été souvent controversée. Elle doit, sans doute, se résoudre affirmativement. Si l'on considère comme capital toute amélieration durs ble d'une terre d'une reachine, parse que le supplément de pro-

Les capitaux circulants sont ceux qui sont absorbés dans l'œuvre de la production; ils ne servent qu'une fois pour la même production, tandis que les capitaux fixes servent un nombre indéfini de fois. A cette catégorie appartiennent les approvisionnements, qu'ils soient destinés à la consommation immédiate (aliments, vêtements, meubles) ou qu'ils doivent être transformés en produits nouveaux (matières premières, bois, houille, huile, etc.); en produits fabriqués destinés à être vendus, et qui sont encore chez le manufacturier ou chez le marchand. La monnaie, que la plupart des auteurs mettent au nombre des capitaux circulants, forme en réalité une classe à part : elle peut être considérée, tantôt comme capital fixe, tantôt comme capital circulant : on l'a quelquefois appelée capital de roulement.

Origine du capital. - Le capital, on l'a vu, est une partie des richesses produites, mise à part, épargnée en vue d'une production ultérieure. C'est qu'en effet le capital est le résultat du travail et de l'épargne. Si chacun consommait au jour le jour le produit de son travail, il n'y aurait pas d'accumulation, pas de capitalisation possible; c'est donc par suite d'une abstinence ou d'un travail excédant les besoins de chacun, que le capital peut se former. Et il est facile de comprendre que chez un individu, comme chez un peuple, le capital augmentera, diminuera ou restera le même, suivant que la somme totale des produits consommés sera inférieure, supérieure ou égale à la somme des produits créés dans un même temps. Remarquons que la capitalisation devient d'autant plus facile, que le peuple ou l'individu est plus riche : la possibilité de la capitalisation s'accroît avec chaque nouvelle augmentation de capital.

Degré de légitimité du prêt à intérêt. — La rémunération du capital, quel qu'il soit, s'appelle intérêt, et on dit que le taux de l'intérêt est de 4, 5, 6 pour 100, suivant que l'emprunteur paye au capitaliste 4, 5 ou 6 francs par an et pour chaque 100 francs, en outre de la restitution, qui devra se faire à un

La théologie catholique enseigne que, par essence, le contrat de prêt est un contrat gratuit, et qu'exiger un intérêt c'est commettre l'usure.

Mais, tenant compte des circonstances économiques, elle permet au prêteur de réclamer une juste indemnité :

1º Si, par le fait de son prêt, il subit un dommage;

2º Si, par le fait de son prêt, il perd une occasion de gain; 3º Si son capital, ainsi prêté, est exposé à un risque particulier.

On peut se demander, en outre, si l'état actuel de l'industrie et du commerce n'a pas donné à l'argent un emploi tel que l'argent ait acquis une sorte de force productive, et qu'il donne ainsi droit à la perception d'un gain. C'est par une remarque de cet ordre que les économistes essayent de combattre la doctrine des théologiens du moyen âge sur la stérilité de l'argent, doctrine qui se pourrait formuler ainsi : « L'intérêt est de la monnaie qui engendre de la mon-

On fera bien, en tout cas, sur cette question délicate, de tenir le plus grand compte des réflexions par lesquelles M. le chanoine Dehon, dans son Manuel social chrétien, termine son chapitre sur le prêt à intérêt :

« Si l'intérêt acquiert, par suite des circonstances, une certaine légitimité, la théologie et la raison sont loin de justifier pour cela toute espèce d'intérêt. Le taux peut aisément franchir la limite de la justice et devenir une véritable usure. Si les capitalistes profitent de la détresse des entrepreneurs pour grossir leurs exigences, le prêt blesse manifestement l'équité.

médecin, professeur, etc. De là résulte également la légitimité d'un salaire plus élevé que

doit, sans doute, se résoudre affirmativement. Si l'on considère comme capital toute amélicration durable d'une terre, d'une route, d'une machine, parce que le supplément de produit provient d'une dépense antérieure, de même doit-on considère comme capital tout alent nouveau acquis par le producteur : « Toutes les fois, dit très justement Rossi, qu'il y a capacité nouvelle, il y a capitalisation. Un jeune homme, après avoir fait de longues, pénibles et coûteuses études, est devenu un ingénieur du premier mérite; qu'y a-t-il de capitalisé chez lui? — 1. Tout le produit du travail naturel dont il s'est privé pendant neuf ou dix ans d'études; 2' tout l'argent dépensé en livres, leçons, instruments et autres frais qu'exigent une éducation et une instruction supérieures. » Ce que dit Rossi de l'ingénieur, on peut l'appliquer à toute profession qui exige de longues et dispendieuses études ; avocat. on peut l'appliquer à toute profession qui exige de longues et dispendieuses études : avocat,

medecin, professeur, etc. De la resulte egalement la legiumite d'un salaire plus eleve que pour les professions communes.

Il semble donc absurde de contester qu'il y ait des capitaux incorporels. Ajoutons que ce que l'on vient de dire des individus s'applique aux nations : on ne comprendrait pas autre-de l'instruction, surtout dans les classes supérieures.

« Que sera-ce des capitaux qui ne font que circuler, des capitaux de banque? Ils exigent un intérêt qui court toujours, en toute hypothèse, et qui majore singulièrement le prix de toutes choses. Combien menaçante est ici l'injustice!

« Grâce au trafic de l'argent, combien d'hommes vivent et s'enrichissent sans aucun travail utile et aux dépens des travailleurs! Combien d'entreprises sérieuses ruinées, de fortunes particulières englouties, de fermes abandonnées

par suite de l'immoral commerce des capitalistes!

« Lorsque le trafic dont l'argent est l'objet, dit Mgr Lachat, aura pris tout son développement, exercé toutes ses influences, donné ses derniers fruits, on regrettera peut-être, mais trop tard, qu'une digue plus inflexible n'ait pas été opposée à ce qu'on regardera, non sans raison, comme les premiers envahissements d'un agiotage qui finit toujours par ruiner les sociétés, sous prétexte de multiplier les richesses. »

« D'ailleurs, le capitalisme se détruit déjà lui-même : l'intérêt est descendu de 5 % à 2 1/2 %; n'est-ce pas déjà un hommage rendu aux droits du travail? On ne peut donc que hâter de tous ses vœux le retour à un état économique meilleur, où les prescriptions de l'Église retrouveront leur bienfaisante appli-

cation. » (Dehon, Manuel social chrétien, pp. 26-27.)

Conclusion de ce résumé d'économie politique. -« L'homme, considéré comme producteur et consommateur, est toujours un être moral: il s'acquittera plus ou moins heureusement de sa tâche, suivant qu'il sera une personne plus ou moins accomplie, suivant qu'il connaîtra ou ignorera le vrai but de la vie, les lois de l'association humaine, la liberté et la responsabilité individuelle, le devoir dans toutes ses formes et avec toutes ses sanctions; suivant qu'il vivra dans un État bien ou mal gouverné, et que ses droits seront respectés ou méconnus. » (E. CHARLES.)

TABLE DES MATIÈRES

PRÉLIMINAIRES

1re Leçon. — La science, les sciences	
2° — Classification et hiérarchie des sciences.	•
3e - Philosophia Objet at 1:	
3e — Philosophie. — Objet et division de la philosophie	. 1
LOGIQUE	
1re Leçon. — Définition et division de la logique. — Les trois opérations	
do respire. — Le mgement — Lo mission	
a de la company	
Logique pratique. — Méthode. — Analyse et synthis	
- Methode des sciences mathématiques	
4e — Méthode des sciences de la nature.	50
5° — Méthode des sciences morales.	
6° — Méthode de l'histoire. — Critique historique	83
7º - Exposé sommeiro des principal de la	92
7e — Exposé sommaire des principales hypothèses générales dans les différents ordres de science.	
les différents ordres de sciences.	100
MÉTAPHYSIQUE	
1re LEÇON. — De l'âme. — Spiritualisme et matérialisme	110
Immortante de l'ame	114
ancoulece . existence et attributs de Dien	118
Incounce (suite): la Providence le mobili-	110
optimisme et pessimisme	130
	100
MORALE GÉNÉRALE	
Préliminaires — Définition de la	
Préliminaires. — Définition de la morale. — Sa méthode. — Ses rapports	
	136
Dujet de la 101 morale : la nersonne Dromite.	
- La liberto - La morre - La morre - L'ilia	140
2e — La loi et les lois. — La loi morale : ses caractères, son existence, son origine.	
and origine	162